



AVIS DE COURSE

TYPE 2025-2028

Dériveurs – Quillards – Catamarans

Version mise à jour en mars 2025

Nom de la compétition : Régate du Tariquet, 3^{ième} manche du GOO

Autorité Organisatrice : Club de Voile de Thoux Saint Cricq,

Lieu dit en Lannes, 32430 Thoux

Grade : 5B - Date : Dimanche 27 avril 2025

Lieu : Lac de Thoux Saint Cricq

Préambule La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. *Placer [NP] au début de chaque règle lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau*
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. *Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.*

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs A utiliser en cas de besoin

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - ~~les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]~~
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 - *tout autre document applicable (par exemple les REV, Règles d'Équipement des Voiliers)*
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par « *place pour virer* ».
- 1.7 *Un certain nombre de paragraphes dans l'AC modifient une règle dans un autre document, par exemple les RCV ou les règles de classe. Il vaut mieux les placer dans le paragraphe concerné de*

l'AC. Cependant, si certains ne trouvent pas leur place, listez les ici.

La RCV 85.1 exige une référence spécifique à une règle modifiée. Le paragraphe de l'AC peut donc commencer par : La RCV <numéro> est modifiée comme suit :..... ou il peut se terminer par : Ceci modifie la RCV <numéro>. Il y a des exemples spécifiques dans ce guide. Regardez également les RCV 86 et 87 pour être sûr que le changement de règle est autorisé. Pour un changement de règle dans les RCV:

Option 1 : La RCV <numéro> est modifiée comme suit : <règle modifiée>.

Option 2 : <règle modifiée> Ceci modifie la RCV <numéro>.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 10h30 le 27/04 sur le panneau d'affichage

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 ~~Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <URL>.~~

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes **IND, OPTI et RCB (hors critérium)**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Attention la licence temporaire n'est pas autorisée s'il y a délivrance d'un titre de champion (dépt, ligue, France, ... ainsi que pour les sélectives correspondantes).

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, ~~avec les droits requis~~, à cvthoux@gmail.com jusqu'au 26/04/2025

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://framaforms.org/formulaire-dinscription-a-une-regate-1714233345>.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **Sur place jusqu'à 10h00 le jour de la régata.**

4.7 ~~Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : <restrictions>.~~

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Inscriptions gratuites

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <date>	Droits après le <date>
--------	--------------------------------------	------------------------

<classe-1>	<montant>	<montant>
------------	-----------	-----------

- 6
- PUBLICITE**
- 6.1 ~~{DP} [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.~~
- 6.2 ~~{DP} [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.~~

- 7
- SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES**
- La compétition ~~[peut consister] [consistera]~~ en une série qualificative et une série finale.

- 8
- PROGRAMME**
- 8.1 Programme à terre :
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
27 avril	9h30	10h45

- 8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :
Jour et date <jour, date>, de <heure> à <heure>

- 8.3 Jours de course :

Date	<classe>	<classe>
------	----------	----------

- 8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes	5	5

~~Une ou plusieurs course supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.~~

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11 heures.
- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h00.

9 **CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat <de jauge> <de rating> valide.
- 9.2 ~~{DP} Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de <jour, date, heure>.~~
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4 L'équipement suivant ~~[peut être] [sera]~~ contrôlé ou mesuré : <liste>.
- 9.5 ~~{DP} Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.~~

10 **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

~~Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de <nombre> kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).~~

Port du gilet de sauvetage (mini 50N) porté en permanence par tous les régatiers sur l'eau

11 **LIEU**

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 **LES PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Il sera précisé le jour de la course en annexe des IC.*

- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour la ou les classes *OPTI et RCB*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** ~~Le système de classement est le suivant :~~
- 14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 14.4** ~~La règle A5.3 s'applique.~~
- 14.5** Seront décernés les podiums des séries et groupes :
- | | |
|--------------|-------------------------------------|
| <i>KID F</i> | <i>Optimist féminine</i> |
| <i>KID M</i> | <i>Optimist Masculin</i> |
| <i>INDJF</i> | <i>Intersérie – 18 ans Féminine</i> |
| <i>INDJM</i> | <i>Intersérie – 18 ans Masculin</i> |
| <i>INDF</i> | <i>Intersérie +18 ans Féminine</i> |
| <i>INDM</i> | <i>Intersérie + 18 ans Masculin</i> |
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1** [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *<description>*.
- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - 2 dispositifs de coupe circuit en cas de chute dont 1 qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMPLACEMENT**
~~[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].~~
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la

compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *Coupes, médailles et/ou prix en nature*

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter cvthoux@gmail.com.

Le samedi, un entrainement est prévu à partir de 14h30

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE *(joindre si possible un extrait de carte)*